

# USPC, unité de soins prolongés complexes

Échanges entre familles et professionnels - CRFTC

au Ministère de la Santé, le 31/01/2019

Dr Clémence LEFEVRE-DOGNIN  
Hôpital Sainte Périne, Paris

# USPC

- Unité de Soins Prolongés Complexes
- Projet ARS: cahier des charges 2017
- Unités ouvertes:
  - ▶ Albert Chenevier – Créteil, en Septembre 2018
  - ▶ Ste Périne – Paris, en Janvier 2019
  - ▶ Le Vésinet, Neufmoutiers-Coubert à venir

# La définition

- Accueillir les patients sans possibilité de progression (état stabilisé ou à risque de dégradation), dont la **charge en soins et la complexité médicale** rendent impossible le retour à domicile. Provenance diverse : SRPR, SSR, EVC-EPR... ou bien dont le maintien à domicile ou en MAS est compliqué.

Le statut de l'USPC sera le même statut que celui des USLD:

= Ce sont des patients cliniquement stabilisés avec une marge de récupération fonctionnelle nécessitant une rééducation d'entretien.

- Maillon inexistant de la filière, **ces lieux de soins et de vie** doivent permettre une prise en charge pluridisciplinaire, un accompagnement psychologique, social et éducatif indispensables à la conception et à l'élaboration d'un projet de vie adapté à la situation de handicap,

# Les objectifs

- le maintien des fonctions vitales, la prévention et le traitement des complications,
- la stabilisation de la situation clinique et fonctionnelle, dont le sevrage si possible des dispositifs médicaux d'assistance vitale,
- l'entretien et l'optimisation des acquis de la rééducation par une rééducation pluridisciplinaire personnalisée,
- soutien psychologique
- l'élaboration d'un projet de vie personnalisé,
- l'accompagnement des aidants.

# USPC

- La capacité d'une unité : 24 lits
- Prise en charge pluridisciplinaire:
  - › 0,5 médecin MPR et 0,5 médecin autre
  - › 2 IDE 24h/24
  - › 6 Aides-soignants en journée et 2 la nuit
  - › 6 rééducateurs: -3 kinés,
    - 1 ergothérapeute,
    - 1 orthophoniste,
    - 1 psychomotricien
  - › 1 psychologue
  - › 1 animateur
  - › 1 assistante sociale

# Quelles pathologies?

- Patients présentant l'association d'une pathologie neurologique lourde acquise, stable, ou évolutive, induisant une dépendance et des comorbidités lourdes.
  
- Pourront notamment être accueillies :
  - ▶ des lésions cérébrales d'origine vasculaire, ou traumatique, et responsables de troubles moteurs importants, associés ou non, à des troubles de déglutition, cognitifs ou comportementaux: AVC, LIS, TC, anoxie...
  
  - ▶ des lésions médullaires hautes,
  
- Les pathologies neurologiques évolutives évoluées telles que
  - ▶ la sclérose en plaques,
  
  - ▶ la chorée de Huntington,
  
  - ▶ la sclérose latérale amyotrophique,
  
  - ▶ les pathologies neuromusculaires,
  
  - ▶ les tumeurs cérébrales ou médullaires,
  
  - ▶ encéphalopathies....

# Le profil des patients

Patients de plus de 18 ans caractérisés par :

- ▶ L'association de plusieurs déficiences : motrice, respiratoire, déficiences médicales, cognitives, psychiatrique et/ou comportementale.
- ▶ Sans trouble de la conscience
- ▶ Conséquences sévères en terme de limitation d'activité ou de dépendance humaine nécessitant le recours à des dispositifs médicaux lourds
- ▶ Complexité médicale dues à des co-morbidités
- ▶ Prise en charge à distance de la survenue des lésions initiales.

# Le profil des patients

- ▶ Les patients conscients et en état de **handicap sévère** peuvent présenter des **comorbidités sévères** rendant le retour à domicile ou l'orientation en secteur médico-social impossibles et requérir une **prise en charge spécifique, complexe et prolongée**
- ▶ Les patients ventilo-dépendants nécessitent une prise en charge : appareillage classé « support de vie » par canule de trachéotomie ou par masque
- ▶ Les patients avec obésité morbide qui nécessitent un environnement architectural adapté,
- ▶ Les patients avec troubles sévères et récurrents du comportement



# Le parcours du patient

L'admission en USPC : suites d'un séjour

- en SSR neurologique / SRPR
- en réa, neurologie ou en neurochirurgie
- en centre EVC EPR
- depuis le domicile ou le secteur Médico-Social pour les patients en phase d'aggravation,

Des **séjours de répit-rééducation** peuvent être proposés aux patients habituellement pris en charge à leur domicile.

- Possibilité d'accompagner le patient et ses proches vers un autre projet<sup>9</sup>  
(domicile/MAS)

# De façon concrète

- Admissions via logiciel ViaTrajectoire
- Après accord médical, organisation d'une consultation de préadmission avec le patient et ses proches/personne référente
- Objectif: rencontrer l'équipe pluridisciplinaire, visiter les locaux, proposition du projet de soins, explications sur la réalisation du dossier administratif/social
- Admission sans notion de durée d'hospitalisation (lieu de vie)
- Réunion de suivi à J15 puis régulièrement en fonction des besoins de chaque patient et famille

Merci, questions?